

Quelle erreur Madame Simeoni !

TRIBUNE - L'ancien secrétaire général de la présidence de la République Frédéric Salat-Baroux, défend l'ex-chef de l'Etat et souhaite la tenue rapide du procès.



Frédéric Salat-Baroux en 2005. Crédits photo : Le Figaro

Non, Madame la juge, votre décision n'est pas le symbole d'une justice libre, elle est la marque de votre incapacité à vous abstraire du fantasme d'une Ville de Paris mise au service de l'ambition d'un homme ! Permettez-moi de m'appuyer sur votre décision même.

Existait-il un système organisé d'emplois fictifs ? NON : sur près de cinq cents emplois examinés par la justice, vous n'en retenez que vingt et un, au terme de plusieurs années d'enquêtes !

Vous avez raison, en revanche, Madame la juge, les Français ont droit à la vérité. Alors de quoi parle-t-on, dans « cette affaire » : d'un inventaire à la Prévert de cas individuels qui ramène à des réalités parfois dérisoires. Ici, un chargé de mission basé en Corrèze pour trier les innombrables demandes d'interventions adressées au maire de Paris. Là, une enseignante, qui aurait pu continuer à être payée par l'Éducation nationale et qui va assister le maire de son expérience de terrain dans une matière qu'il connaît mal. Là, le fils d'une grande figure de la Ve République, journaliste et écrivain, qui s'enfonce dans de graves difficultés personnelles et auquel on donne sa chance pour qu'il s'en sorte par le travail et sur un sujet - les relations avec la communauté asiatique de Paris - qu'il connaît parfaitement. Ici, une personne dont Jacques Chirac savait les qualités de plume et qui l'aidera - d'ailleurs également après son accession à l'Élysée - à répondre aux auteurs de la multitude d'ouvrages qu'il recevait chaque jour. Là encore, la mise à disposition - en plus du quota municipal - du chauffeur du responsable d'une grande organisation syndicale, qui depuis a remboursé l'ensemble des sommes en cause. Là enfin, mais on pourrait dérouler la liste des vingt et un cas en débat, le secrétaire général de l'Association internationale des mairies francophones, dont la Ville de Paris était le pivot.

On peut y trouver des maladroites ou la conséquence de défauts de vigilance. Mais on est loin, si loin de ces campagnes politiques agitant le spectre d'une armée de spécialistes et de conseillers payés par la Ville de Paris pour permettre à Jacques Chirac d'accéder à la présidence de la République. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que votre décision n'a pas tardé à faire le jeu du populisme. Marine Le Pen ne s'est-elle pas précipitée pour expliquer que votre décision n'était que la partie immergée de l'iceberg, évoquant - méthode éculée des années 1930 - « l'argent volé » des politiques.

Alors, OUI, il faut désormais que la justice passe pour purger des années de campagnes et de salissures. Et rien ne serait pire pour Jacques Chirac qu'un appel du parquet ! Ce procès aurait mille fois pu être évité. Il est maintenant indispensable.

Indispensable pour se remettre dans le contexte d'une époque où la loi - jusqu'en 1984 et 1994 pour son décret d'application - ne fixait aucune règle d'emploi des membres de cabinet des élus locaux.

Indispensable pour dissiper cette « idée-poison » d'un Jacques Chirac se protégeant pendant douze ans derrière son immunité présidentielle, alors que la vérité est celle d'un homme responsable qui a veillé au respect de sa fonction et qui, au jour où il l'a quittée, a demandé à son avocat de faire savoir aux magistrats en charge qu'il était, sans attendre, à la disposition de la justice.

Indispensable simplement pour que justice soit faite et que chacun des vingt et un emplois soit passé au crible objectivement et sans le prisme de décennies d'amalgames et de campagnes de presse. Et cela sans jamais avancer les arguments de l'ancienneté des faits ou de l'âge, qui n'ont rien à voir avec la haute idée que Jacques Chirac se fait de la justice.

Car le vrai courage, Madame la juge, ce n'est pas d'avoir renvoyé un ancien président de la République devant un tribunal. C'est si politiquement correct et, depuis tant d'années, de tirer sur Jacques Chirac ! Le vrai courage aurait été, dans un contexte où pèse terriblement le débat sur la suppression du juge d'instruction, de conclure ce dossier comme n'importe quel autre. Ce faisant, vous auriez réellement montré que dans notre République, un ancien chef de l'État est un justiciable à l'égal de tous les autres citoyens français.

Il faut maintenant que le procès vienne et vienne vite. Il n'est que temps que cette affaire soit ramenée à sa juste réalité.

Ce qui est en jeu est aussi simple qu'essentiel : c'est la vérité d'un homme face aux Français et à l'histoire. L'homme qui a fait barrage, à droite, à la tentation de la compromission avec le Front national. L'homme du discours du Vél'd'Hiv. L'homme de la laïcité et de la défense du modèle français. L'homme évidemment aussi qui a dit non à la guerre en Irak et a fait face, avec raison et avec honneur, au président des États-Unis, George W. Bush.